



EURODETACHEMENT



EURODETACHEMENT
Renforcer et intensifier les
coopérations transnationales en
matières de détachement de
travailleurs

www.eurodetachment-travail.eu



Avec le financement de la Commission Européenne,
DG emploi, affaires sociales et inclusion

Nos partenaires

 Belgique	 Bulgarie	 Espagne	 Finlande
 France	 Grèce	 Luxembourg	 Norvège
 Pologne	 Pays-Bas	 Portugal	 Roumanie
 Slovaquie	 Slovénie	 Allemagne (Arbeit und Leben)	 Italie (Confederazione Generale Italiana del Lavoro)

European Federation
of Building
and Woodworkers



Fédération européenne de la
construction et des
travailleurs du bois



Fédération européenne des
syndicats de l'alimentation, de
l'agriculture et du tourisme



Fédération européenne de
l'industrie de la construction



Confédération européenne des
syndicats



Confédération européenne
de l'emploi industriel

Le projet « **Renforcer et intensifier les coopérations transnationales en matières de détachement de travailleurs 2023-2024** » est financé par l'Union Européenne.

Il s'agit du 6ème projet européen coordonné par l'**INTEFP et ASTREES** sur cette thématique, poursuivant la démarche « Eurodétachement ».

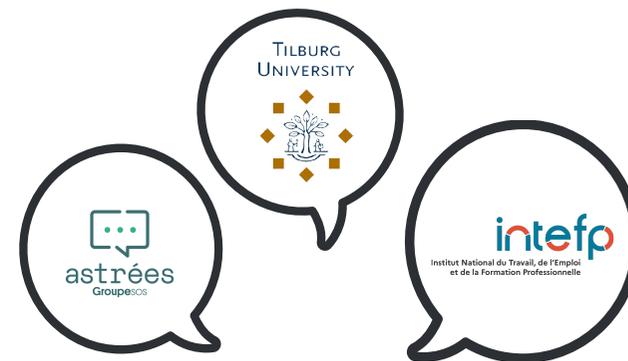
Il adopte une démarche sectorielle, en se centrant sur les secteurs de la **construction**, de l'**agriculture** et du **travail temporaire**.

Il regroupe **16 Etats membres**, **4 fédérations des partenaires sociaux européens** et la **Confédération Européenne des Syndicats**.

- L'objectif général est de contribuer à une meilleure application de la **Directive 96/71/CE** (détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services) en :
- Améliorant l'efficacité des coopérations administratives transnationales
 - Renforçant au plan national les **collaborations** entre différentes parties prenantes des opérations de détachement
 - Favorisant les synergies entre autorités publiques et/ou les partenaires sociaux

LA COOPERATION EN ACTIONS

Le cœur du projet vise à développer des « **plans de coopération** » transnationaux, à travers différents modes d'action, opérations de contrôle et de surveillance, actions d'information, de sensibilisation et de prévention.



L'équipe projet met à disposition des partenaires et participants une plateforme en ligne de travail collaboratif, avec la possibilité d'ouvrir des espaces dédiés aux différents plans de coopération.

N'hésitez pas à nous contacter :



JUSTINE.BACIC@TRAVAIL.GOUV.FR



LA CO-CONSTRUCTION

DES «PLANS DE COOPERATION»

Une première phase est réalisée par les partenaires regroupés au sein du comité de pilotage du projet de **mars à mai 2023**. Elle consiste à identifier des situations de part et d'autre des frontières, définir et programmer des actions, constituer des **équipes transnationales** composées de professionnels de terrain.

LA MISE EN OEUVRE

DES «PLANS DE COOPERATION»

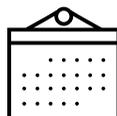
Une seconde phase couvre la période allant de fin **mai 2023 à mai 2024**. Outre les agents de contrôle et les agents des bureaux de liaison impliqués, les partenaires du projet peuvent mobiliser des représentants d'autres autorités publiques (sécurité sociale, administration fiscale) et les partenaires sociaux.

LE PARTAGE ET LA CAPITALISATION DES INITIATIVES

Sur la base des rapports établis par les équipes impliquées, **des ateliers de partage en ligne** regroupant l'ensemble des participants aux plans de coopération sont programmés **de mars à mai 2024** pour partager les résultats des actions conduites, les bonnes pratiques en termes d'échanges d'informations, les initiatives innovantes en matière de partage de données.

L'ensemble des initiatives réalisées alimenteront également **la conférence finale du projet** programmée en **juin 2024**.

MARS
2023



JUIN
2024

